

Décision relative à une demande de changement de classification d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement de classification du produit phytopharmaceutique **GLOPYRALID 100 SL***

de la société ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL

enregistrée sous le n°2018-0437

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} octobre 2018,

Le changement de classification du produit référencé ci-après **est accordé** et reporté à l'annexe de la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	GLOPYRALID 100 SL	
Type de produit	Générique	
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL Rue de Renory 26/1, B-4102 Ougrée, BELGIQUE	
Formulation	Concentré soluble (SL)	
Contenant	100 g/L - clopyralid	
Produit de référence	Nom commercial	LONTREL 100
	N° AMM	7900753
Numéro d'intrant	2040067	
Numéro d'AMM	2040067	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

19 OCT. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Nouvelle classification du produit

Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Catégorie de danger	Mention de danger
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.